

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 62**16 janvier 2004****SOMMAIRE**

A&P S.C.I., Wahl	2933	Kharga S.A., Luxembourg	2974
Amaron Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2967	Kine Holding S.A., Luxembourg	2971
An der Mausfaal, S.à r.l., Remich	2950	Kirby S.A., Luxembourg-Kirchberg	2949
Ardexco S.A., Luxembourg	2934	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg	2940
Ascara, S.à r.l., Luxembourg	2975	LCF Financial Services S.A., Luxembourg	2947
Belrose Properties S.A., Luxembourg	2941	Limpide Holding S.A.H., Luxembourg	2971
Bernini Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	2948	Loran Telecommunications S.A., Luxembourg ..	2975
Borgbu S.A., Luxembourg	2976	Lux Aero S.A., Luxembourg	2975
Braun & Lemos, S.à r.l., Luxembourg	2960	Medical Protein Holding S.A., Luxembourg	2976
Cartag Holding S.A., Luxembourg	2960	Mercator Invest S.A., Luxembourg	2953
CI Business, S.à r.l., Luxembourg	2976	Moody International Lux, S.à r.l., Bettembourg ..	2962
Ciné Invest S.A., Luxembourg	2971	New Consulting, S.à r.l., Luxembourg	2974
Consult.Com Holding S.A., Luxembourg	2961	Omnium Technic Building Operations, S.à r.l., Luxembourg	2956
Cortez Ventures S.A., Luxembourg	2976	Oniria Participations S.A., Luxembourg	2943
Dalarna Holding S.A., Luxembourg	2937	Pamag S.A., Luxembourg-Kirchberg	2966
Delta Investment AG, Luxembourg	2935	Parma Investments S.A., Luxembourg	2941
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg	2963	Partners Invest Group S.A.H., Luxembourg	2947
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg	2965	Pinguim, S.à r.l., Luxembourg	2930
Dexia Global Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	2954	ProLogis Netherlands V, S.à r.l., Luxembourg ..	2975
Doragest S.A., Luxembourg	2951	ProLogis Netherlands XIX, S.à r.l., Luxembourg ..	2974
Eurobase Immobilien AG, Mertert	2965	ProLogis Netherlands XX, S.à r.l., Luxembourg ..	2962
Eva Global S.A., Luxembourg	2945	ProLogis Poland, S.à r.l., Luxembourg	2934
Fecoffee S.A.H., Luxembourg	2952	Restaurant L'Orange Bleue, S.à r.l., Leudelange ..	2965
Fecoffee S.A.H., Luxembourg	2953	Rockdale S.A., Luxembourg	2952
Felsberg Holding S.A.H., Luxembourg	2971	Sal S.A., Luxembourg	2962
Fleurs A. Kremer Succ. Ragnotti Sylvain, S.à r.l., Belvaux	2934	Scania Treasury S.A., Münsbach	2957
Garage Reinert, S.à r.l., Pétange	2966	Sensus Metering Systems (Luxco 3), S.à r.l., Luxembourg	2957
Gax S.A., Luxembourg	2947	Sensus Metering Systems (Luxco 3), S.à r.l., Luxembourg	2959
Green Line France, Sicav, Luxembourg	2932	Socprop, S.à r.l., Luxembourg	2950
Groupe de Finances Internationales S.A.H., Luxembourg	2949	Son et Vision Mentz, S.à r.l., Rodange	2967
Ictinos S.A., Luxembourg	2956	Su.Ma. International S.A., Luxembourg	2976
IIPRS-SIIRP, S.à r.l., Fentange	2972	Szoldra & Partner S.A., Bereldange	2959
Invest Association Luxembourg S.A., Luxembourg	2948	Szoldra & Partner S.A., Bereldange	2960
Isos, S.à r.l., Ernster	2965	Tech Trade S.A., Foetz	2946
Jeans Tonic, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2956	Tech Trade S.A., Foetz	2947
Josinvest S.A., Luxembourg	2943	Tomkins American Investments, S.à r.l., Luxembourg	2942
		Trilogy, S.à r.l., Luxembourg	2956
		Union des Travaux du Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2959

PINGUIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 142, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 97.422.

STATUTS

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Maria De Lurdes Almeida De Oliveira, ouvrière, demeurant à L-1741 Luxembourg, 117, route de Hollerich.

2.- Madame Isabel Fernandes Ribeiro, sans état, demeurant à L-1941 Luxembourg, 299, route de Longwy.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent entre elles:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PINGUIM, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Maria De Lurdes Almeida De Oliveira, ouvrière, demeurant à L-1741 Luxembourg, 117, route de Hollerich, soixante-deux parts sociales	62
2.- Madame Isabel Fernandes Ribeiro, sans état, demeurant à L-1941 Luxembourg, 299, route de Longwy, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 142, route de Thionville.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur Francisco Cardoso, sans état, né à Lisbonne, (Portugal), le 30 décembre 1974, demeurant à L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie, gérant technique,

- Madame Isabel Fernandes Ribeiro, sans état, née à Santarem, (Portugal), le 27 décembre 1971, demeurant à L-1941 Luxembourg, 299, route de Longwy, gérante administrative, et

- Madame Maria De Lurdes Almeida De Oliveira, ouvrière, née à Santa Comba Dao, (Portugal), le 10 juin 1962, demeurant à L-1741 Luxembourg, 117, route de Hollerich, gérante administrative.

3.- La société est engagée par la signature conjointe des trois gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. De Lurdes Almeida De Oliveira, I. Fernandes Ribeiro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2003, vol. 525, fol. 33, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2003.

J. Seckler.

(083949.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GREEN LINE FRANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.004.

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable GREEN LINE FRANCE (ci-après «la Sicav»), avec siège social à Luxembourg, R.C. B 25.004, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 31 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «Mémorial C») numéro 349 du 16 décembre 1986. Les statuts ont été modifiés une première fois en date du 16 février 1987 par-devant le même notaire, publiés au Mémorial C, numéro 133 du 14 mai 1987. En date du 31 août 1990, l'assemblée générale extraordinaire a décidé une nouvelle modification statutaire qui a été publiée en date du 16 novembre 1990 au Mémorial C, numéro 421. Une dernière modification statutaire a été décidée sous seing privé en date du 8 janvier 1999. Elle a été publiée en date du 21 juillet 1999 au Mémorial C, numéro 560.

L'assemblée débute à quinze heures sous la présidence de Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine Boutillier du Retail, juriste, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nathalie Moroni, juriste, demeurant à Walferdange.

Monsieur le Président constate ensuite:

I. Que les actionnaires de la Sicav qui sont tous nominatifs ont été convoqués par lettres recommandées en date du 24 novembre 2003.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que plus de la moitié des actions de la Sicav en circulation à la date de la présente assemblée, sont présentes ou dûment représentées, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Sicav.
2. Nomination de KPMG Financial Advisory Services, représentée par Monsieur Eric Collard et par Monsieur John Li, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Fixation de la date de la tenue de la seconde assemblée générale extraordinaire.
4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions mentionnées ci-après.

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la Sicav et sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Sicav KPMG Financial Advisory Services, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, représentée par Monsieur Eric Collard et Monsieur John Li.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothécaires, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Sicav.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale charge le liquidateur de convoquer la seconde assemblée générale extraordinaire dès que les documents nécessaires seront disponibles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Berna, D. Boutillier du Retail, N. Moroni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, vol. 141S, fol. 70, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086233.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

A&P S.C.I., Société Civile Immobilière.
Gesellschaftssitz: L-8838 Wahl, 25, Kinigshaff.
H. R. Luxemburg E 205.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den fünften Dezember.

Zwischen den Endesunterzeichneten:

- 1.- Herr Paul Lucien Donven, selbstständig, geboren in Luxemburg, am 4. Februar 1960, und dessen Ehegattin
- 2.- Dame Antonina Caldarella, selbstständig, geboren in Köln, (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Januar 1968, wohnhaft zusammen in L-8838 Wahl, 25, rue Kinigshaff.

Welche Komparenten hiermit die Satzungen einer zu gründenden Familiengesellschaft zivilrechtlicher Natur aufstellen, wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet A&P S.C.I.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wahl.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Paul Lucien Donven, selbstständig, wohnhaft in L-8838 Wahl, 25, rue Kinigshaff, fünfzig Anteile	50
2.- Dame Antonina Caldarella, selbstständig, wohnhaft in L-8838 Wahl, 25, rue Kinigshaff, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile.	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen.

Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäss den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am dritten Freitag im Monat Juni um 11.30 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Paul Lucien Donven, selbstständig, geboren in Luxemburg, am 4. Februar 1960, wohnhaft in L-8838 Wahl, 25, rue Kinigshaff.

3.- Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich L-8838 Wahl, 25, rue Kinigshaff.

Gezeichnet: P.L. Donven, A. Caldarella.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2003, vol. 170, fol. 60, case 5. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Dezember 2003.

J. Seckler.

(903244.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 décembre 2003.

FLEURS A. KREMER SUCC. RAGNOTTI SYLVAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 112, rue de France.

R. C. Luxembourg B 64.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ARDEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ProLogis POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.858.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086698.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DELTA INVESTMENT AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 97.379.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreißig, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange,

hier rechtmässig vertreten durch ihren Bevollmächtigten des Verwaltungsrates Herrn Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, hiernach genannt.

2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A., mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange,

rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-54296 Trier, Kreuzflur 5, (Bundesrepublik Deutschland), und

- Herrn Guillaume Rauchs, Jurist, wohnhaft in L-2153 Luxemburg, 49, rue Antoine Meyer.

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung DELTA INVESTMENT AG wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungsnahme in jeglicher Form in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstige Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstige Weise von Aktien, Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen, Schuldscheinen oder sonstigen Sicherheiten jeglicher Art, sowie der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft führt keine direkte industrielle Aktivität aus und unterhält keinen für die Öffentlichkeit zugänglichen Geschäftsbetrieb.

Die Gesellschaft kann sich jedoch an der Gründung und der Entwicklung jeglichen finanziellen, industriellen oder kommerziellen Unternehmens in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und diese Unternehmen in jeglicher Weise unterstützen, sei es durch Darlehen, Garantien oder sonstiges. Die Gesellschaft kann in jeglicher Form Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen ausgeben.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jegliche Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und sämtliche Tätigkeiten ausführen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Zwecks für nötig erachtet, jedoch ausschliesslich innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und des Artikels 209 des angepassten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Inhaber.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Mittwoch des Monats Juni um 11.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange, einhundertfünfundfünfzig Aktien.	155
2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A., mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange, einhundertfünfundfünfzig Aktien.	155
Total: dreihundertzehn Aktien.	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Kompargenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Dr. Jörg-D. Dreyer, Kaufmann, geboren in Stendal, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. September 1949, wohnhaft in D-42781 Haan, Beethovenstrasse 18, (Bundesrepublik Deutschland);
 - b) Herr Elmar Steinhardt, Diplombetriebswirt, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Februar 1957, wohnhaft in E-08036-Barcelona, Craywinkel 2AT3, (Spanien);
 - c) Herr Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. März 1949, wohnhaft in D-54296 Trier, Kreuzflur 5, (Bundesrepublik Deutschland).
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
 - Die Aktiengesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., (R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 54.459), mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2009.
- 6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rauchs, H. Kappes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2003, vol. 525, fol. 28, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. Dezember 2003.

J. Seckler.

(083438.3/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

DALARNA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 97.691.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société DE LUXE HOLDING S.A., dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Une société anonyme holding sous la dénomination de DALARNA HOLDING S.A. est formée entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par voie de participation, souscription, achat, option d'achat et de toutes autres manières de tous parts, actions, obligations, emprunts, titres, l'acquisition de brevets et marques qu'elle exercera, de prêter ou emprunter avec ou sans garantie pourvu que ces fonds empruntés soient uniquement utilisés dans le cadre de l'objet de la société ou sociétés qui sont affiliées, associées ou filiales de la société en général, d'exercer toutes opérations directes ou indirectes en relation avec l'objet, tout en restant dans les limites fixées par la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (€ 310.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois d'avril en 2005.

- Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société DE LUXE HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;

b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;

c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2003, vol. 894, fol. 31, case 7.- Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2003.

F. Kessler.

(086570.3/219/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.253.

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth day of the month of November.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on the 12th of October, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 333 of 28th February 2002. The articles of association were for the last time by deed of M^e Joseph Elvinger, on 15th day of January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 805 on 28th May 2002.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M^e Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. It appeared from the share register of the Company produced at the meeting together with the attendance list, that 400,000 shares in registered form being all shares in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting can validly deliberate and decide on all items of the agenda. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares which they hold, are mentioned on the attendance list. Such list, signed by the proxies of the shareholders represented and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with administration authorities.

2. All shareholders represented at the present general meeting being all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda of the Meeting and unanimously waived any convening notice in respect of this general meeting.

3. The meeting noted that the convening notice of the meeting had been published in the Luxemburger Wort on 11th November 2003.

4. The meeting noted that the agenda of the meeting is as follows:

* Amendment of the articles of association of the Company by the amendment of the date of the annual general meeting to be held in the future on 27th January at 15.00 of each year or, if such day is not a business day, on the immediately preceding business day.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company and consequently resolved to amend the articles of association of the Company by replacing the first paragraph of article 8 by the following text:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the 27th January of each year at 15.00 a.m.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at eight hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, M^e Joseph Elvinger en date du 12 octobre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 28 février 2002. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire M^e Joseph Elvinger en date du 15 janvier 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 805 du 28 mai 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire M^e Joseph Elvinger en date du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 805 du 28 May 2002.

L'assemblée est présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur M^e Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Il résulte du registre des actionnaires de la Société produit à l'assemblée ensemble avec la liste de présence, que 400.000 actions nominatives, étant toutes les actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée de façon que l'assemblée peut décider sur tous les points sur l'ordre du jour. Les actionnaires représentés, les manda-

taires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste signée par les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Tous les actionnaires étant représentés à la présente assemblée ont déclaré qu'ils avaient connaissance de l'agenda de l'assemblée et qu'ils renoncent unanimement à toute convocation en relation avec la présente assemblée.

3. L'assemblée a pris note qu'une convocation à l'assemblée a été publié dans le Luxemburger Wort du 11 novembre 2003.

4. L'assemblée a pris note que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

* Modification des statuts de la Société par la modification de la date de l'assemblée générale annuelle devant être tenu à l'avenir le 27 janvier à 15.00 heures de chaque année, ou si ce jour n'est par un jour ouvrable, le premier jour ouvrable suivant immédiatement.

Après délibération, l'assemblée a, à l'unanimité, adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'approuver le changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et a en conséquence décidé de modifier les statuts de la Société en remplaçant le premier paragraphe de l'article 8 par le texte suivant:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 27 janvier de chaque année à 15.00 heures.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à huit cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086670.2/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

BELROSE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.183.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(086285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

PARMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.410.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1409 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARMA INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(086431.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 100,000.-.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
 R. C. Luxembourg B 86.645.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of November.
 Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, recorded at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 51.028

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy established in Luxembourg on November 26, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, recorded at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 86.645, incorporated by deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil C 961 of June 24, 2002 and whose bylaws have last been amended by deed of the undersigned notary on October 7, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1657 of November 19, 2002.

II. The sole shareholder resolved to decrease the issue premium account by the amount of two million three hundred seventy-nine thousand nine hundred twenty-four United States Dollars (USD 2,379,924.-) from its present amount of six hundred forty-two million nine hundred eleven thousand six hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 642,911,628.-) to six hundred forty million five hundred thirty-one thousand seven hundred and four United States Dollars (USD 640,531,704.-) by allocation of the amount of two million three hundred seventy-nine thousand nine hundred twenty-four United States Dollars (USD 2,379,924.-) to the distributable earnings of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated share premium decrease are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.028,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 961 du 24 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1657 du 19 novembre 2002.

II. L'associé unique décide de réduire le compte «prime d'émission» de la Société d'un montant de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 2.379.924,-) afin de le ramener de son montant actuel de six cent quarante-deux million neuf cent onze mille six cent vingt-huit Dollars Américains (USD

642.911.628,-) à six cent quarante millions cinq cent trente et un mille sept cent quatre Dollars Américains (USD 640.531.704,-) par affectation du montant de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre Dollars Américains (USD 2.379.924,-) aux résultats distribuables de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

J. Elvinger.

(086672.2/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

JOSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 59.305.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086330.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ONIRIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.381.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur le Vicomte Olivier de Spoelberch, administrateur de société, demeurant à B-5020 Namur, 5, rue Château de Flawinne, (Belgique).

2.- Monsieur Christophe Evers, directeur de société, demeurant à B-1080 Bruxelles, 16/1, rue de l'Oiselet, (Belgique).
Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ONIRIA PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} lundi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur le Vicomte Olivier de Spoelberch, administrateur de société, demeurant à B-5020 Namur, 5, rue Château de Flawinne, (Belgique), mille actions	1.000
2.- Monsieur Christophe Evers, directeur de société, demeurant à B-1080 Bruxelles, 16/1, rue de l'Oiselet, (Belgique), mille actions	1.000
Total: deux mille actions	2.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur le Vicomte Olivier de Spoelberch, administrateur de société, né à Bruxelles, (Belgique), le 17 janvier 1950, demeurant à B-5020 Namur, 5, rue Château de Flawinne, (Belgique);
 - b) Monsieur Christophe Evers, directeur de société, né à Etterbeek, (Belgique), le 10 octobre 1960, demeurant à B-1080 Bruxelles, 16/1, rue de l'Oiselet, (Belgique);
 - c) Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
- 3.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur André Lefebvre, réviseur d'entreprise, demeurant à 9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
- 5.- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 6.- Le siège social est établi à L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
- 7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. de Spoelberch, C. Evers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2003, vol. 524, fol. 94, case 12. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2003.

J. Seckler.

(083443.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

EVA GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 104, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 51.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086333.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

**TECH TRADE S.A., Société Anonyme,
(anc. PANTOCARDS S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R. C. Luxembourg B 55.965.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANTOCARDS S.A., anciennement TRAGOLD INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 23 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 566 du 5 novembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte du notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 894 du 10 décembre 1998.

- suivant acte dudit notaire Norbert Muller, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 790 du 20 septembre 2001,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 972 du 26 juin 2002,

ayant un capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-), entièrement souscrites et libérées,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.965.

L'assemblée est présidée par Monsieur Markus Fleischer, directeur technique, demeurant à MC-98000 Monaco, 7, avenue Saint Roman,

qui désigne comme secrétaire Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucile Chevallier, née Monceau, comptable, demeurant à F-57440 Algrange, 4, rue de Lorraine.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.»

4.- Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en TECH TRADE S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de TECH TRADE S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, coin des Artisans.

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Fleischer, L. Chevallier, P. Simon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2003, vol. 356, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2003.

H. Beck.

(085894.3/201/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

**TECH TRADE S.A., Société Anonyme,
(anc. PANTOCARDS S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R. C. Luxembourg B 55.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2003.

H. Beck.

(085895.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2003.

PARTNERS INVEST GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 56.675.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086356.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

GAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 44.901.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAX S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(086401.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

LCF FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 73.431.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 178 du 29 février 2000.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LCF FINANCIAL SERVICES S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(086432.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

BERNINI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.981.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEYMOUR FINANCE A.G., R. C. Luxembourg B 53.185, une société avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BERNINI HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 55.981, dénommée ci-après «la Société», fut constituée originellement sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS, S.F.T.D. HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 15 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 567 du 5 novembre 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 490 du 29 juin 2001.

- Le capital social est actuellement fixé à trente et un mille (31.000,-) dollars US, représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BERNINI HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086189.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

INVEST ASSOCIATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 60.396.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

GROUPE DE FINANCES INTERNATIONALES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086357.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

KIRBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.177.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOUCANO HOLDINGS S.A., R. C. Luxembourg B 44.743, une société avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme KIRBY S.A., R. C. Luxembourg B 60.177, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 1^{er} juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 600 du 31 octobre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1014 du 1^{er} octobre 2003.

- Le capital social est actuellement fixé à quarante-cinq mille (45.000,-) dollars US, représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société KIRBY S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086232.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

SOCPROP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 81.623.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 988 du 20 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCPROP, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(086434.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

AN DER MAUSFAAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 8, Quai Moselle.

R. C. Luxembourg B 56.167.

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AN DER MAUSFAAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-4405 Soleuvre, 6, place Edmond Zinnen, constituée suivant acte reçu le 9 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 598 du 19 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Narcisse Hermans, commerçant, demeurant à Remich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-4405 Soleuvre, 6, place Edmond Zinnen à L-5553 Remich, 8, Quai Moselle.

2.- Modification afférente de l'article quatre, premier paragraphe des statuts.

3.- Conversion du capital social de LUF en EUR et modification afférente de l'article 6 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-4405 Soleuvre, 6, place Edmond Zinnen à L-5553 Remich, 8, Quai Moselle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article quatre, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Remich.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de LUF (francs luxembourgeois) en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=LUF 40,3399, obtenant ainsi un montant arrondi pour le capital social de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date de ce jour.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cent euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 24,80,- (vingt-quatre euros quatre-vingts cents).

Les 500 (cinq cents) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Narcisse Hermans.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, N. Hermans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

J. Elvinger.

(086243.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DORAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.000.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme DORAGEST S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 53.000, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg en date du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 47 du 25 janvier 1996,

et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 925 du 22 décembre 1998, et

- suivant acte reçu par ledit notaire Wagner, en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 555 du 20 juillet 1999.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société DORAGEST S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme DORAGEST S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les vingt mille (20.000) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents Euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2003, vol. 356, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 décembre 2003.

H. Beck.

(086278.3/201/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ROCKDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.898.

Constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999, publié au Mémorial C n° 764 du 14 octobre 1999, modifiée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 janvier 2002, publié au Mémorial C n° 779 du 23 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCKDALE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(086438.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

**FECOFFEE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de FECOFFEE S.A., R. C. S. B n° 71.805, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 septembre 1999, publié au Mémorial, Série C n° 921 du 3 décembre 1999. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1) Transformation de la société de société de participations financières (SOPARFI) en société holding type 1929.
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts sociaux.
- 3) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société de participations financières (SOPARFI) en société holding type 1929.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, G. Schneider, S. Bortolus, P. Schmit, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086195.3/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.805.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1711 du 15 décembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(086196.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MERCATOR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.915.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MERCATOR INVEST S.A. R. C. B numéro 35.915, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de MERCATOR FINANCE S.A. suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 245 du 14 juin 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 378 du 8 avril 2003.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille cinq cent cinq (1.505) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille trois cent huit euros (EUR 37.308,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réévaluation de l'apport en nature effectué lors de l'augmentation de capital de la Société intervenue en date du 30 décembre 2002.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Déclaration

En date du 30 décembre 2002 il a été procédé à une augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 99,16 pour le porter de son montant de EUR 37.184,03 à EUR 37.283,19 par la création et l'émission de 4 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ladite augmentation de capital a été libérée par un apport en nature consistant en 4 participations évaluées globalement à EUR 667.930.000,-, dont EUR 99,16 ont été affectés au capital social et EUR 667.929.900,84 au compte de prime d'émission.

Il a été constaté par la suite que la valeur de l'une des participations, à savoir ALES FINANCE LIMITED, avait été sous-évaluée pour un montant de EUR 19.000.000,-.

En conséquence l'apport global précité a fait l'objet d'une réévaluation et un rapport rectificatif a été établi à ce sujet en date du 20 novembre 2003 par ELPERS & CO RÉVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. à Luxembourg, lequel rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie (EUR 99,16), augmentée de la prime d'émission (EUR 686.929.900,84).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Nasr, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086202.2/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.733.

L'an deux mille trois, le deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.733, constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2003, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Pasquasy, Attaché de direction DEXIA BIL, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Anne Fischer, Attachée de direction DEXIA BIL, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Putz, Attaché de direction DEXIA BIL, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, société anonyme, par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, tel que publié au Mémorial C numéro 1123 du 29 octobre 2003.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité des actions représentatives du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale et que par conséquent il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

V.- Le Président informe l'assemblée que la Commission de Surveillance du Secteur Financier a marqué son accord au changement d'actionariat résultant de la fusion faisant l'objet du présent acte en date du 10 novembre 2003. Une copie de cette lettre restera annexée aux présentes.

VI.- Le Président informe encore l'assemblée que le rapport d'échange des actions et la soulte à verser par la société absorbante aux actionnaires de la société absorbée ont été ajustés du consentement mutuel des sociétés participant à la fusion suivant accord d'ajustement du rapport d'échange des actions en date du 28 octobre 2003 conformément à l'article 3 du projet de fusion.

VII.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 29 octobre 2003, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un réviseur d'entreprises indépendant unique pour les deux sociétés désigné par ordonnance de Madame la Première Vice-Présidente en date du 3 novembre 2003 du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, savoir PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie à Luxembourg, 400, route d'Esch.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG comme société absorbante (ci-après la «société absorbante») et la société anonyme DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, comme société absorbée (ci-après désignée la «société absorbée»), tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration des deux sociétés participant à la fusion.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en date du 28 octobre 2003.

Ce rapport conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des deux sociétés et d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de fusion. Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange sont adéquates et les valeurs auxquelles ces méthodes aboutissent sont raisonnables dans les circonstances données.

Les informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion n'ont pas fait l'objet de procédures spécifiques selon les normes décrites ci-avant. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur ces informations. Néanmoins, ces informations n'appellent pas d'observation de notre part dans le contexte du projet de fusion pris dans son ensemble.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG précitée, la fusion a les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée est transmis à la société absorbante avec effet au 1^{er} décembre 2003;

b. les actionnaires de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante;

c. la société absorbée cesse d'exister.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet au 1^{er} décembre 2003, date effective de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée constate que sous réserve de l'approbation du projet de fusion, les mandats des membres du Conseil d'Administration de la société absorbée prennent fin.

Décharge est accordée aux administrateurs sortants pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date effective de la fusion.

Les livres et documents de la Société seront conservés au siège social de la Société absorbante pendant le délai prescrit par la loi.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Pasquasy, M.-A. Fischer, J.-P. Putz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

F. Baden.

(086280.3/200/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

ICTINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.840.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 169 du 12 avril 1995,
dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 4 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 334 du 22 juillet 1995,
dont le capital a été converti en euros et augmenté aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 16 mars 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C 633 du 13 août 2001,
dont le capital social de la société est fixé à cinq millions deux cent mille euros (€ 5.200.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros (€ 52,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 9 décembre 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 28, case 11,
que la société anonyme ICTINOS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 49.840,
a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,
que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.
Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2003.

F. Kessler.

(086234.3/219/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

JEANS TONIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 72.317.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05910, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

(086443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

TRILOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.426.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TRILOGY, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(086445.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.842.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(086446.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SCANIA TREASURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Münsbach.
R. C. Luxembourg B 81.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2003. J.-J. Wagner.
(086448.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.413.

In the year two thousand and three, on the tenth day of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole partner of SENSUS METERING SYSTEMS (LuxCo 3), S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 December 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

THE RESOLUTE FUND L.P. (the Sole Partner), a Limited Partnership incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, U.S.A, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Me Vanessa Freed, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. THE RESOLUTE FUND L.P. is the sole partner of the Company;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by EUR 25.- (twenty-five Euro) in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro), by the issue of 1 (one) new share in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), having the same rights as the already existing shares;

2. Subscription and payment by the Sole Partner for the new share to be issued by the Company as specified in item 1. above, by a contribution in cash of EUR 25.- (twenty-five Euro);

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase, as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

III. The Sole Partner has then taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by EUR 25.- (twenty-five Euro) in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro), by the issue of 1 (one) new share in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Partner resolves to issue 1 (one) new share with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

The Sole Partner declares to subscribe for 1 (one) new share and to make payment in full for such new share by a contribution in cash of an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro), as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Partner resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) represented by five hundred and one (501) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SENSUS METERING SYSTEMS (LuxCo 3), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

THE RESOLUTE FUND L.P., un «Limited Partnership» constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

ici représenté par M^e Vanessa Freed, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. THE RESOLUTE FUND L.P. est l'associé unique de la Société;

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes;

2. Souscription et paiement par l'Associé Unique de 1 (une) nouvelle part sociale émise par la Société tel que spécifié au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire de EUR 25,- (vingt-cinq euros);

3. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

III. L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire 1 (une) nouvelle part sociale et libérer entièrement cette part sociale nouvelle par un apport en numéraire d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Freed, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086205.3/230/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

SENSUS METERING SYSTEMS (LUXCO 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.413.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1673 du 10 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(086209.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

UNION DES TRAVAUX DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05229, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour UNION DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086452.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SZOLDRA & PARTNER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 69.166.

Im Jahre zweitausenddrei, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SZOLDRA & PARTNER S.A., mit Sitz in Bereldange, R. C. Luxemburg B 69.166, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettembourg, am 17. März 1999, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 448 vom 14. Juni 1999 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um siebzehn Uhr unter dem Vorsitz von Frau Nicole Reinert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, Jurist, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn (10,-) Euro (EUR), welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro (EUR) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Abänderung von Artikel 4 der Satzung betreffend den Zweck der Gesellschaft.
2. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Artikel 4 der Satzung betreffend den Zweck der Gesellschaft wird abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschliesslich der Veräusserung, ihres eigenen Mobilien- und Immobilienvermögens.

Ferner kann sie sämtliche Geschäfte durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise.

Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstiges realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nutzen oder diesen zu fördern.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Reinert, R. Thill, M. Prosper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, vol. 141S, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086214.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

SZOLDRA & PARTNER S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.166.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1720 du 16 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(086217.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

BRAUN & LEMOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 89.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour BRAUN & LEMOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086454.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CARTAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086536.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CONSULT.COM HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.007.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CONSULT.COM HOLDING S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.007, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2001, publié au Mémorial C numéro 864 du 10 octobre 2001, (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, en voie de formalisation.

Que suivant une seconde Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date de ce même jour, le rapport du liquidateur avec ses pièces à l'appui ont été présentés à cette assemblée et la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à Finsgate, 5/7 Cranwood Street, Londres, EC1V 9EE (Royaume-Uni), a été désignée commissaire à la liquidation de CONSULT.COM HOLDING S.A.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation.
- 3.- Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins.

B) Que la présente Assemblée Générale réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établie par la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à Finsgate, 5/7 Cranwood Street, Londres, EC1V 9EE (Royaume-Uni), approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société CONSULT.COM HOLDING S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société liquidée, resteront déposés et conservés pendant le délai légal (cinq ans) à l'ancien siège de la Société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, P. Angé, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2003, vol. 881, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 décembre 2003.

J.-J. Wagner

(086279.3/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

MOODY INTERNATIONAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Z.I. Schelek.

R. C. Luxembourg B 66.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour MOODY INTERNATIONAL LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086456.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 80.844.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086537.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.000.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.199.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086719.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.307.

L'an deux mille trois, le deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.307, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1856, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 9 du 17 avril 1856 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 septembre 2003, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur François Narmon, Président du Conseil d'Administration de DEXIA S.A., 1, square de Meeûs, B-1000 Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Putz, attaché de direction DEXIA BIL, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateurs: Monsieur Rambert von Louis, membre du Comité de Direction DEXIA S.A. Paris et Madame Martine Decamps, Vice-Présidente du Comité de Direction DEXIA BANQUE BRUXELLES.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial C, Recueil:

numéro 1184 du 11 novembre 2003,

numéro 1236 du 22 novembre 2003.

b) au Luxemburger Wort:

numéro 262 du 12 novembre 2003,

numéro 271 du 22 novembre 2003.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, société anonyme, par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, tel que publié au Mémorial C numéro 1123 du 29 octobre 2003.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.883.571 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social, ... parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

VI.- Que la Commission de Surveillance du Secteur Financier a marqué son accord au changement d'actionariat résultant de la fusion faisant l'objet du présent acte en date du 10 novembre 2003. Une copie de cette lettre restera annexée aux présentes.

VII.- Le Président informe encore l'assemblée que le rapport d'échange des actions et la soulte à verser par la société absorbante aux actionnaires de la société absorbée ont été ajustés du consentement mutuel des sociétés participant à la fusion suivant accord d'ajustement du rapport d'échange des actions en date du 28 octobre 2003 conformément à l'article 3 du projet de fusion.

VIII.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 29 octobre 2003, soit plus d'un mois avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un seul réviseur d'entreprises indépendant unique pour les deux sociétés désigné par ordonnance de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg en date du 3 novembre 2003, savoir PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie à Luxembourg, 400, route d'Esch.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés participant à la fusion un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG (ci-après la «Société») comme société absorbante et la société anonyme DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce de

Luxembourg, sous le numéro B 95.733 (ci-après la «société absorbée»), tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration des deux sociétés participant à la fusion.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, en date du 28 octobre 2003.

Ce rapport conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des deux sociétés et d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de fusion. Les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange sont adéquates et les valeurs auxquelles ces méthodes aboutissent sont raisonnables dans les circonstances données.

Les informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion n'ont pas fait l'objet de procédures spécifiques selon les normes décrites ci-avant. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur ces informations. Néanmoins, ces informations n'appellent pas d'observation de notre part dans le contexte du projet de fusion pris dans son ensemble.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions trois cent soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 9.363.550) pour le porter de son montant actuel de cent trente et un million huit cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 131.849.970) à cent quarante et un millions deux cent treize mille cinq cent vingt euros (EUR 141.213.520) par l'émission de cent trente-trois mille sept cent soixante-cinq (133.765) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces parts sociales nouvelles sont attribuées aux actionnaires de la société absorbée proportionnellement à leurs participations dans cette société à raison de 133.765 parts sociales de la société absorbante contre 25.762 actions de la société absorbée en rémunération de la transmission universelle à la Société de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée DEXIA GLOBAL INVESTMENTS LUXEMBOURG avec effet au 1^{er} décembre 2003, date effective de la fusion, étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la société absorbée et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de la fusion.

D'un point de vue comptable la fusion est considérée comme effective également à compter du 1^{er} décembre 2003.

L'ensemble du patrimoine actif et passif est apporté à la société absorbante pour une valeur de deux cent millions six cent quarante-huit mille neuf cent cinquante euros et soixante-quatre cents (EUR 200.648.950,64), ainsi qu'il résulte des états financiers de la société absorbée au 1^{er} octobre 2003 tels qu'ils sont reproduits dans le rapport du réviseur indépendant ci-avant mentionné.

Troisième résolution:

Il est décidé d'affecter la somme de neuf millions trois cent soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 9.363.550) au capital de la Société et la somme de cent quatre-vingt-onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 191.283.950) à un poste prime de fusion. En outre une soulte de mille quatre cent cinquante euros et soixante-quatre cents (EUR 1.450,64) est versée aux actionnaires de la société absorbée.

Quatrième résolution

L'Assemblée charge le conseil d'administration de la Société de procéder, conformément à l'article 273, alinéa 2, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires de la Société les parts sociales nouvelles au nom des actionnaires au prorata du nombre des parts sociales qui leur sont attribuées.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de donner au premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent quarante et un millions deux cent treize mille cinq cent vingt euros (EUR 141.213.520); il est représenté par deux millions dix-sept mille trois cent trente-six (2.017.336) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Prise d'effet de la fusion

La fusion ayant lieu avec effet au 1^{er} décembre 2003, c'est à partir de cette date que les parts sociales nouvelles jouiront des mêmes droits que les parts sociales existantes, en particulier des droits de vote et de participation aux bénéfices au même titre que les anciennes parts sociales existantes.

Les résolutions prises ci-avant ont été prises à l'unanimité.

Constatation:

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Les frais résultant du présent acte de fusion sont évalués sans nul préjudice à EUR 12.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Narmon, J-P. Putz, R. von Louis, M. Decamps, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

F. Baden.

(086287.3/200/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086288.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

EUROBASE IMMOBILIEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Merttert, Z.I. rue de Manternach.

R. C. Luxembourg B 58.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05221, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour EUROBASE IMMOBILIEN AG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086460.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ISOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05219, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour ISOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086462.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

RESTAURANT L'ORANGE BLEUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.I. Am Bann.

R. C. Luxembourg B 82.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour RESTAURANT L'ORANGE BLEUE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086467.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

GARAGE REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 27.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour GARAGE REINERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086469.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

PAMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.354.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WESTMINSTER INVESTMENTS HOLDINGS S.A., R. C. Luxembourg B 36.323, une société avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PAMAG S.A., R. C. Luxembourg B 47.354, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 311 du 24 août 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1013 du 1^{er} octobre 2003.

- Le capital social est actuellement fixé à cinquante mille (50.000,-) dollars US, représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PAMAG S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 55, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086226.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

SON ET VISION MENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.
R. C. Luxembourg B 40.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour SON ET VISION MENTZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(086470.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

AMARON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 97.624.

STATUTES

In the year two thousand three, on the second of December.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Mr Jan Gustav Kristian Söderbäck, director of companies, residing in 16762 Bromma, Alviksvägen, 135.

Such appearing party has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans and contributing equity to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The purpose of the company is also the acquiring, exploiting, controlling and alienating real estate.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is AMARON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associate.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the managers.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) divided into one hundred and twenty-four (124) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The one hundred and twenty-four (124) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder Mr Jan Gustav Kristian Söderbäck prenamed, fully paid up by the same shareholder and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate, the shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the company's capital. In case

of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by a board of managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances validly committed by the joint signatures of two managers, obligatorily one signature of category A and one signature of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He/it has a number of votes equal to the number of shares he/it owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Every year on the thirty-first of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit at least five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on December 31st, 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the formation of the company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. Are appointed managers of the company with the powers defined under article 12 of the articles of incorporation.

Managers of category A:

Mr Jan Gustav Kristian Söderbäck, director of companies, residing in 16762 Bromma, Alviksvägen 135, born in Hedvig Eleonora, Stockholm, Sweden, on May 29th, 1956.

Manager of category B:

Mr Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, employee, residing in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, born in Geleen (Netherlands) on February 28th, 1971.

Mrs Lutgarde Denys, employee, residing in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, born in Oostende (Belgium), on December 29th, 1967.

Mr Paul Van Baarle, employee, residing in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, born in Rotterdam (Netherlands) on September 15th, 1958.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

2. The company's address is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreie, am zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jan Gustav Kristian Söderbäck, wohnhaft in 167 62 Bromma, Alviksvägen 135.

Dieser Komparent erklärt eine Einmanggesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der vorliegenden Satzung und den respektiven gesetzlichen Bestimmungen unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist, in Luxemburg und im Ausland, das Gewähren von Krediten und das Einbringen von Eigenmittel an Gesellschaften, die der gleichen internationalen Gruppe wie sie selbst angehören. Die Kredite werden unter anderem, aber nicht ausschließlich durch finanzielle Mittel und Instrumente, wie Aktionärsdarlehen, wie Darlehen, die durch Gesellschaften, die zur gleichen Gruppe gehören gewährt wurden oder wie Bankdarlehen, refinanziert.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle Operationen tätigen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen aller Art in anderen Unternehmen, sowie deren Verwaltung, Kontrolle und der Aufwertung stehen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel verwenden, um ein Portefeuille aus Wertpapieren und Patenten aller Art und jeglichem Ursprungs zu erwerben, zu verwalten und zu veräußern. Sie kann bei der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen jeglicher Art mitwirken. Sie kann durch Einbringung, Zeichnung, Emmissionsgarantien, Kaufoptionen sowie durch andere Maßnahmen Wertpapiere und Patente aller art erwerben und sie kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder durch andere Maßnahmen veräußern. Ferner kann sie Maßnahmen treffen, um den Wert dieser Wertpapiere und Patente aufzuwerten. Sie kann den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Unterstützung, Darlehen oder Garantien jeglicher Art gewähren.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle finanzielle, kommerzielle, industrielle, mobiliare oder immobiliare Transaktionen tätigen, alle Maßnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren und alle Operationen tätigen die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen und diesen fördern.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Ankauf, die Vermietung, die Kontrolle und den Verkauf von Immobilien.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung AMARON HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l, an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.400,- (zwölftausendvierhundert Euro) eingeteilt in 124 (einhundertvierundzwanzig) Anteile, zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

Die 124 (einhundertvierundzwanzig) Anteile wurden vom alleinigen Gesellschaftern, Herrn Jan Gustav Kristian Söderbäck, vorbenannt, voll einbezahlt und befinden sich in der Gesellschaftskasse, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen worden ist.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Im Falle mehrerer Gesellschafter sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von Geschäftsführern, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet, davon wenigstens eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

Bestätigung

Der amtierende Notar bestätigt dass alle Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 betreffend die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten und Gebühren betreffend vorliegende Gründung belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR).

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft mit den in Artikel 12 der Satzung festgelegten Befugnissen werden ernannt: Geschäftsführer der Kategorie A:

Herr Jan Gustav Kristian Söderbäck, Direktor, wohnhaft in 16762 Bromman, Alviksvägen, 135, geboren in Hedvig Eleonora, Stockholm, Sweden, am 29 Mai 1956.

Geschäftsführer der Kategorie B:

Herr Patrick Leonardus Cornelius Van Denzen, Privatbeamter, wohnhaft in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy, geboren in Geleen (Niederlande) am 28. Februar 1971.

Frau Lutgarde Denys, Privatbeamter, wohnhaft in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy, geboren in Oostende (Belgien), am 29. Dezember 1967.

Herr Paul Van Baarle, Privatbeamter, wohnhaft in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy, geboren in Rotterdam (Niederlande) am 15. September 1958.

Die Geschäftsführer können Prokuristen ernennen, ihre Befugnisse festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet bei der ordentlichen Generalversammlung, welche über das erste Geschäftsjahr befindet. Sie können wiedergewählt werden.

2) Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass auf Wunsch des Komparenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung.

Auf Wunsch des Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung massgebend sein.

Gezeichnet: J. Söderbäck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, vol. 141S, fol. 53, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 18. Dezember 2003.

G. Lecuit.

(086266.3/220/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2003.

LIMPIDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 42.600.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06215, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour LIMPIDE HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(086499.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

FELSBURG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 25.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour FELSBURG HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(086502.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CINE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.068.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06219, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour CINE INVEST S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(086505.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

KINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.084.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06220, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour KINE HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(086506.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

IIPRS-SIIRP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 97.400.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Edwin Frans Cosijns, gradué en sciences économiques et banque-bourse-finances, délégué de la Bourse de Luxembourg, demeurant à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente et avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Dénomination - Sièges - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IIPRS-SIIRP, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Fentange.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences, dans toute autre localité du pays ainsi que dans le monde entier dans la réalisation et l'extension géographique dans son objet commercial.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sur résolution du gérant ou de toute personne dûment habilitée par le gérant.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société, qui, nonobstant un tel transfert temporaire de son siège social, demeure luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance de tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société a pour objet l'assistance, l'intermédiation et le conseil dans la réalisation de toutes opérations financières et de restructuration patrimoniale aux personnes physiques et morales, de même que toutes prestations de service liées aux travaux administratifs et comptables pour compte de tiers.

Dans le cadre de la gestion et de l'investissement de ses fonds et bénéfices, la société pourra réaliser toutes opérations financières telles que notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de:

- a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et
- b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création; au développement et/ou contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Edwin Frans Cosijns, gradué en sciences économiques et banque-bourse-finances, délégué de la Bourse de Luxembourg, demeurant à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts des parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Gérance

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique respectivement par l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Décisions des associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées. Ses décisions seront constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou des feuillets mobiles dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblées générales ou par consultation écrite à la diligence de la gérance. Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la fin de l'exercice social, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et de pertes.

Art. 12. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) minimum jusqu'à dix pour cent (10%) maximum pour la constitution d'un fond de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit le fond de réserve avait été entamé.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Dissolution - Liquidation

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Loi applicable

Art. 14. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
- 2.- Est nommé gérant de la société, portant le titre de «General Manager»:
 - Monsieur Edwin Frans Cosijns, gradué en sciences économiques & banque-bourse-finances, délégué de la Bourse de Luxembourg, né à Deinze, (Belgique), le 9 avril 1956, demeurant à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E.F. Cosijns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2003, vol. 525, fol. 33, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2003.

J. Seckler.

(083734.3/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

KHARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour KHARGA S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(086512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

NEW CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour NEW CONSULTING, S.à r.l.

ECOGEST S.A.

Signature

(086514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.112.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086721.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ASCARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour ASCARA, S.à r.l.

ECOGEST S.A.

Signature

(086515.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

LUX AERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(086539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 75.228.

1. Suite à la révocation de l'administrateur, Monsieur Hugues Baudenet d'Annoux, et au décès de Monsieur Roland de Kergorlay, Madame Lavinia de Kergorlay, administrateur de sociétés, née à (GB) Londres, le 5 mai 1927, demeurant à CH-3780 Gstaad, Les Chalets du Palace et Mademoiselle Elisabeth de Kergorlay, administrateur de sociétés, née à (GB) Torbay, le 24 mai 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles, 1, avenue des Sorbiers, ont été nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

2. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086417.3/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

ProLogis NETHERLANDS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.251.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société le 5 décembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 5 décembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086723.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CORTEZ VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086541.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

BORGBU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.844.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(086540.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.550.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Signature.

(086542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

CI BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.990.

Les comptes de clôture au 28 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05243, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086754.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

SU.MA. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.361.

Les comptes de clôture au 18 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(086755.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2003.
